

ÉCHO

VAL DE SEINE

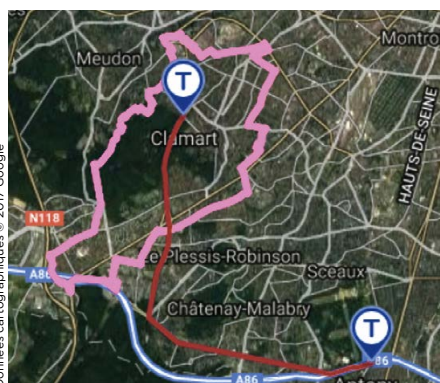


#82

Trimestriel édité par l'association VAL DE SEINE VERT

FÉVRIER 2017 • 3 €

TRANSPORTS



Tramway T10, doit mieux faire! P.2

Héliport : Des avancées sur fond de polémique P.2

URBANISME



Île Seguin, l'après R4 P.4

Une solution nouvelle à la vacance des bureaux? P.3

Issy : la Halle Eiffel en déconstruction P.7

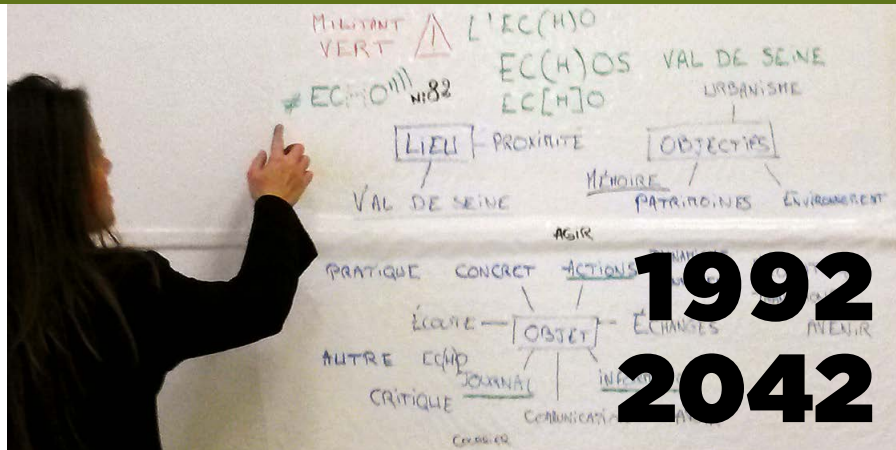
Une « rue solaire » pour la piscine P.8

L'écoquartier de Rueil à l'heure des choix P.8

LE TERRITOIRE

Le règlement local de publicité de Vanves P.6

Incendie à Billancourt à la lisière du Trapèze P.5



Séance de brainstorming pour définir le nom de notre publication.

Vingt-cinq ans après sa création, La Lettre de Val de Seine Vert se modernise. Dans un territoire en pleine mutation, elle se concentrera toujours sur l'urbanisme, l'environnement et les patrimoines, tout en s'ouvrant davantage aux initiatives citoyennes innovantes.

En 1992, l'association Val de Seine Vert prenait son envol. En vingt-cinq ans, elle a accompagné, à la mesure de ses équipes et de ses moyens matériels, le changement de physionomie du bassin de vie dans lequel elle exerce son action. Les bâtiments industriels ont cédé leur place à des mètres carrés de logements et de bureaux. Des habitants sont partis, d'autres sont arrivés. Les pollutions de l'eau, de l'air et les nuisances sonores ont progressé insidieusement, avant de faire la « une » avec les pics de pollution aux particules fines. Le Val de Seine a poursuivi son lent et inexorable embourgeoisement; l'ensemble de son territoire devenant l'objet de spéculations foncières et immobilières. En 2017, un constat s'impose, l'essor du mouvement de « gentrification » que connaissent bien des quartiers de Paris et des villes proches en est ici à son balbutiement. En effet, les valeurs des « gentrificateurs » reposent « *d'avantage sur des idéologies culturelles que sur des valeurs marchandes : la ville nature, le voisinage, le bâti ancien, l'histoire locale, la ville festive et, surtout, le cosmopolitisme et la coexistence sociale*¹ ». À l'opposé, donc, de certains habitants qui sont plus adeptes du mouvement « Not In My BackYard ou Nimby », expression utilisée pour décrire l'attitude de

personnes refusant tout projet local d'intérêt général proche de chez eux. En vingt-cinq ans, nos outils de communication ont évolué au rythme des progrès technologiques. Ainsi à notre trimestriel papier se sont joints un site internet et une page facebook. Nous fêtons également ce quart de siècle d'existence par un changement de nom que vous venez de découvrir: notre lettre s'appelle désormais *Écho Val-de-Seine*, encore plus ouverte au monde qui nous entoure. Alors dans vingt-cinq ans, en 2042, celle ou celui qui portera la parole de notre association sous la forme de messages électroniques virtuels, se réjouira qu'après l'ère du béton à tout va soit venue celle de la ville apaisée, celle de la fin de la voiture individuelle grâce au développement des transports collectifs multiples: tramways et bus urbains, navettes fluviales, téléphériques, voitures intelligentes et collectives; celle de la fin des m² de bureaux privatifs au profit d'espaces de rencontres ouverts à tous, celle de la fin des espaces non utilisés par le développement des toits des immeubles et des bords de rue devenus des lieux de cultures agricoles.

Alain Mathioudakis

¹ Jean-Pierre Lévy, géographe et directeur de recherches au CNRS, extrait de la préface de l'ouvrage collectif *Gentrifications* dont l'un des auteurs est le géographe Matthieu Giroud, l'une des victimes de l'attentat du Bataclan.

Héliport : avancées sur fond de polémique

Depuis plusieurs années fleurissent des projets immobiliers sur l'espace actuellement occupé par l'héliport du 15^e arrondissement. Mais malgré l'imagination intéressée de plusieurs élus, une fermeture n'est pas d'actualité.

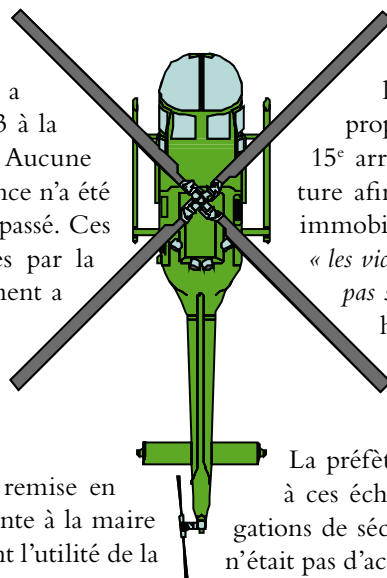
Lors de la réunion de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux le 21 décembre dernier, des éléments chiffrés ont été fournis montrant une baisse de mouvement sur cette plateforme. En septembre 2016, il y a eu 10 302 vols d'hélicoptère contre 10 893 à la même période en 2015 et 11 051 en 2014. Aucune infraction en termes de survol ou de nuisance n'a été constatée à la même date, contre trois l'an passé. Ces chiffres valident les démarches entreprises par la CCE; un bilan positif de son fonctionnement a pu donc être dressé.

DES VELLÉITÉS DE BÉTONNAGE PLUS OU MOINS ASSUMÉES

Malheureusement, cette conclusion a été remise en cause par l'attitude acrimonieuse de l'adjointe à la maire de Paris chargée des espaces verts, contestant l'utilité de la

Commission, et donc celle de l'héliport, afin que l'espace occupé par ce dernier soit transformé en jardin... et oubliant que la maire de Paris a dit vouloir « reconquérir une partie de l'héliport en plaine de jeux et jardin », l'autre partie faisant l'objet d'une opération immobilière. Ses propos ont été soutenus par ceux du maire du 15^e arrondissement qui lui aussi prône la fermeture afin, quant à lui, de construire un ensemble immobilier. Sa hargne l'a même poussé à dire que « les victimes des attentats du 13 novembre ne devaient pas servir d'alibi » pour maintenir l'héliport, les hélicoptères ayant permis de transporter de nombreux blessés dans des hôpitaux. Le représentant de Val de Seine Vert s'est élevé contre ces allégations.

La préfète qui présidait la réunion a mis un terme à ces échanges en indiquant qu'au regard des obligations de sécurité intérieure, la fermeture de l'héliport n'était pas d'actualité. **AM**

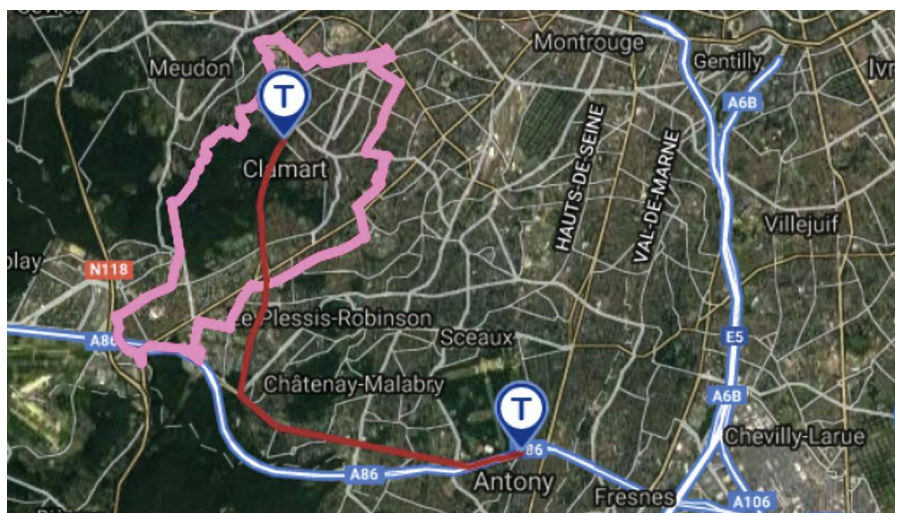


Transports

Tramway T10, doit mieux faire !

La ligne 10 du tramway, anciennement dénommée « Tramway Antony-Clamart » (TAC) entre en phase travaux. Les associations de défense de l'environnement, intervenues avant, pendant et après l'enquête publique afin de faire évoluer le projet, en appellent maintenant au tribunal.

Le T10 doit relier, à l'horizon 2021, la Croix de Berny à Antony et la place du Garde à Clamart. Pour ce faire, il emprunte la RD986 jusqu'au carrefour du 11 Novembre 1918 à Châtenay-Malabry puis la RD2 jusqu'à l'entrée de Clamart, à l'est de la forêt de Meudon. La seconde phase, qui lui permettra de rejoindre la ligne 15 du Grand Paris Express, reste incertaine : gare de Clamart ou Issy RER, en souterrain ou en surface, en tout cas pas avant 2030. Pourtant, sans phase 2, le trafic ne justifie



pas le tramway, mais ceci importe peu aux promoteurs immobiliers de Châtenay-Malabry et du Plessis.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La consultation qui s'est déroulée en octobre 2015 a pointé plusieurs problèmes de fond qui ont conduit le commissaire-enquêteur à formuler deux réserves et cinq recommandations.

Nous nous félicitons, en particulier, que les itinéraires cyclistes qui étaient traités comme des variables d'ajustement aient été revus. La piste de Clamart, qui devait quitter la D2 à 500 m du terminus, pour partager avec les promeneurs une sente forestière très pentue, a été réimplantée le long de la voirie départementale.

suite page 3 ▶

LA FORÊT EN DANGER

D'autres questions, non moins importantes, n'ont malheureusement pas trouvé de solution. Le point d'achoppement principal concerne le site de maintenance et de remisage des tramways. Ce site de 3,5 hectares aurait pu être implanté sur la zone industrielle Novéos au Plessis-Robinson mais, devant l'opposition résolue du maire, il a été décidé de l'implanter dans la forêt de Verrière sur la commune de Châtenay-Malabry! Cette décision est contestée, y compris par l'autorité environnementale qui considère que « l'impact du déboisement de 3,5 hectares cumulé à ceux du chantier d'un échangeur de l'A86 (implanté lui aussi sur Châtenay-Malabry) peut être plus important que ne l'estiment les porteurs du projet ».

DES COMPENSATIONS QUI N'EN SONT PAS

Pour compenser ces impacts environnementaux, que les porteurs du projet estiment ne pas pouvoir éviter, une démarche de compensation écologique a été engagée. Les 3,5 hectares de la forêt de Verrières sont échangés contre 5,2 hectares en Seine-et-Marne. Il s'agit d'un marché de dupe, car les forêts de la zone dense, en première couronne parisienne, ne sont pas échangeables, elles doivent impérativement être sauvegardées.

Val de Seine Vert soutient donc les associations regroupées autour de Sud environnement dans leur recours devant le tribunal administratif.

Luc Blanchard

Une solution nouvelle à la vacance des bureaux ?



Démolisi il y a un an et demi, les bureaux de L'Équipe sont restés vides pendant cinq ans.

Dans l'agglomération GPSO comme dans le reste de l'Île-de-France, les mètres carrés de bureaux vides se comptent par centaines de milliers. L'association Plateau Urbain œuvre pour en faire des locations éphémères destinées aux artistes ou start-ups.

À Issy-les-Moulineaux, l'ancien immeuble de L'Équipe n'est plus. Il a été démoli au profit de constructions plus modernes du promoteur Sefri Cime. Comme lui, les autres immeubles du Pont d'Issy sont vides depuis plusieurs années. En cause, selon la mairie, des normes obsolètes qui les rendent impossibles à louer. C'est d'abord sur ce constat que se fonde la démarche de l'association qui a choisi, justement, de s'appeler Plateau Urbain. « À la base, l'analyse est immobilière, explique son président Jean-Baptiste Roussat. La vacance des bureaux franciliens est structurelle : avec l'ampleur des constructions de bureaux HQE, qu'advient-il des bureaux vieillissants des années 1990-2000 ? » Dans le même temps, le prix du foncier élevé dans la région pose problème au développement des jeunes entreprises, qui n'en ont pas toujours les moyens.

L'AIRBNB DE LA LOCATION DE BUREAUX

Le principe de Plateau urbain : le propriétaire adhère à l'association en versant une cotisation de 10 000 euros. Les biens qu'il souhaite louer sont publiés sur la plateforme de l'association¹, qui les met en relation avec des candidats sélectionnés par elle, les « porteurs de projet ». Créé en 2013, le service n'est pas clé en main, il nécessite l'implication des candidats pendant le processus. « Il existe plusieurs modes d'occupation, précise Jean-Baptiste Roussat. Vu que c'est du temporaire, on est obligé de faire du sur-mesure ».

Un de ces projets a pris une ampleur considérable. Installé dans les anciens locaux de l'hôpital parisien Saint-Vincent de Paul, où la construction d'un écoquartier de 60 000 m² doit commencer d'ici la fin 2017, « Grands Voisins » accueille à ce jour 180 structures (entreprises, associations, artistes, événementiel) et une centaine de personnes en hébergement d'urgence via l'association Aurore.

DES PROJETS EN PRÉPARATION DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Si le modèle économique de cet urbanisme éphémère est viable, il reste néanmoins un enjeu à traiter : la fermeture d'un site, logiquement indissociable du concept, qui jusqu'ici n'a pas encore été entreprise. Dans cette optique, Plateau Urbain envisage de mener des « ateliers de formation immobilière » destinés à préparer les « porteurs de projet » à trouver leur place dans le marché. À ce jour, sept salariés à temps plein travaillent pour Plateau Urbain, qui compte se transformer en coopérative. Bien que ses responsables affirment n'avoir pas d'informations précises à annoncer, plusieurs projets verront prochainement le jour dans les Hauts-de-Seine : lors de son conseil municipal du 12 décembre 2016, la ville de Nanterre a décidé d'adhérer.

Serge Brière

1. <https://plateforme.plateau-urbain.com/>

Île Seguin, l'après R4

«Tout vient à point à qui sait attendre », les questions posées dans la lettre n° 81 concernant le devenir du projet du lieu culturel polyvalent « R4 » sur l'île Seguin ont obtenu des réponses le 22 décembre dernier.

Le 22 décembre, quatre membres du conseil d'administration de Val de Seine Vert ont rencontré le repreneur de la société « R4 », le président du groupe de promotion immobilière Emerige, Laurent Dumas. Entouré d'une partie de son équipe, ce dernier a présenté son groupe, ses actions de mécénat en faveur de la création contemporaine et sa conception du futur espace culturel bouloonnais. Tout en gardant le même nombre de mètres carrés, ce lieu conçu par les cabinets d'architecte RCR Architectes et Baumschlager-Eberlé privilégiera la transparence et les échanges visuels entre les rives de la Seine, répondant par là-même à l'une des préoccupations que nous avons soulevées lors de différentes réunions de concertation avant la venue du groupe Emerige. La programmation du lieu tournera autour des activités suivantes : espaces d'expositions temporaires et permanentes, complexe cinématographique, bureaux, commerces et hôtel haut de gamme. Ces lieux seront ouverts à tous et par là-même à de jeunes artistes ; cette précision répondant là encore à l'une de nos attentes. Enfin, concernant la mémoire ouvrière du site, Laurent Dumas a admis qu'elle doit avoir sa place, la forme restant à définir ; alors pourquoi ne pas y insérer les anciennes sirènes de l'usine Renault ? Somme toute, ce rendez-vous trace des perspectives intéressantes pour le devenir de l'île Seguin, qui, espérons-le, se concrétiseront sans encombres et sous notre attention vigilante.

VDSV



Baumschlager Eberle



Berga & Gonzalez Architects



Berga & Gonzalez Architects



RCR Architectes

Incendie à Billancourt à la lisière du Trapèze

La construction des 60 ha des terrains de l'ancienne usine Renault touche à sa fin mais les anciens foyers directement voisins de ce quartier semble poser problème. À Billancourt, dans la nuit du 15 au 16 décembre, un incendie criminel a ravagé le hall d'un foyer de travailleurs migrants avec un bilan dramatique: un mort et plusieurs blessés. Il est urgent de trouver des solutions.

Ce foyer construit en 1974 et géré par l'association Coallia est dans un état de délabrement avancé, malgré les constantes demandes des résidents et alors même que, depuis 2005, le foyer doit être reconstruit à proximité. C'est là que le bât blesse! Depuis la fermeture en 1992 de l'usine Renault voisine du foyer, le quartier du Trapèze est en complète reconstruction par les plus grands promoteurs de la place. Sur les 60 hectares en dernière phase de reconstruction, il ne resterait plus de place pour le nouveau foyer...

MOBILISATION EN FAVEUR DES RÉSIDENTS

Suite à l'incendie, la mairie de Boulogne s'est montrée bien discrète. Mais une importante mobilisation de solidarité s'est exprimée, notamment par une manifestation dans les rues de Boulogne-Billancourt le 10 janvier 2017. Plus de 600 personnes étaient présentes, dont les résidents du foyer et les représentants d'organisations associatives, syndicales et politiques.

Depuis, les résidents et leurs soutiens ont enfin obtenu que le sous-préfet organise une réunion entre le maire et une délégation de résidents. Ceux-ci demandent :

- l'ouverture (enfin) d'une enquête sur l'incendie criminel ;
- des négociations avec Coallia et la mise en œuvre de travaux de réhabilitation des trois foyers de Billancourt ;
- l'étude d'un projet de réhabilitation s'inscrivant dans la nouvelle physiologie du quartier.



Manifestation de soutien aux résidents, le 10 janvier 2017.

LE FOYER ET LE NOUVEAU QUARTIER

Naturellement Val de Seine Vert soutient ces revendications et, sur le dernier point nous serons particulièrement attentifs à favoriser la mixité sociale dans ce quartier emblématique de l'histoire ouvrière. Depuis la fin du 19^e siècle, ce quartier était essentiellement composé d'habitats ouvriers, petits immeubles modestes, hôtels meublés et foyers de travailleurs. Après la Première guerre mondiale, c'était un quartier très animé et cosmopolite (jusqu'à 53 nationalités) suite aux immigrations successives de Russes blancs (voir la chapelle orthodoxe de la rue du Point du Jour), de nombreux travailleurs chinois (Chou En Laï et Deng Tsiao Ping, entre autres), indochinois (Ho Chi Minh...) puis espagnols, polonais et maghrébins dont une grande partie comptait parmi les 30 000 ouvriers de l'usine Renault voisine.

VERS UNE COHABITATION HARMONIEUSE

La fermeture de l'usine a sonné le glas de l'animation populaire du quartier. Seuls quelques travailleurs côtoient les nouveaux habitants du Trapèze, composés de familles ayant payé très cher leurs appartements ou leurs locations à de riches investisseurs étrangers. Il y a également quelques logements « sociaux » quasiment tous dans la tranche haute de l'habitat social (PLS). La cohabitation n'est pas totalement harmonieuse entre ces nouveaux habitants très aisés arrivant en terrain conquis et les résidents des foyers, présents pour certains depuis plus de 20 ans. Pourtant, la ville de Boulogne-Billancourt respecterait sa promesse et s'honorerait en trouvant la bonne intégration de ces foyers dans le nouveau tissu urbain du quartier.

Rémi Lescoeur



Place Léon Blum, Issy-les-Moulineaux

ACCIDENT DE VÉLO PLACE LÉON BLUM

Il nous semble important de rapporter dans cette publication, des exemples d'aménagements cyclables dangereux afin de prévenir nos lecteurs usagers du vélo. La douloureuse mésaventure subie par un adhérent militant de l'AUT, en témoigne avec son vélo électrique, dont la roue arrière a accroché une pointe de bordurette anti-stationnement empiétant sur la bande cyclable avenue de Verdun, face au site de la future gare Léon Blum à Issy. Résultat: bras en miettes, réparé à Percy, mais séquelles.

Nous dénonçons régulièrement l'inadaptation d'aménagements cyclables réalisés sans l'expertise d'associations d'usagers, et ce, malgré quelques efforts d'investissements.

Ne nous étonnons pas alors d'observer si peu de cyclistes sur le territoire de GPSO. Mais ne nous décourageons pas, alors qu'on l'imaginait oublié, le vélo en Chine revient en force, mutualisé et connecté, disponible partout grâce à la position GPS de son dernier utilisateur. Au sein de GPSO si féru de numérique mais pollué, une piste ?

Gil Leparmentier

Un règlement local de publicité à Vanves

La commune de Vanves a mis en chantier un nouveau règlement local de publicité. La commission départementale de la nature, des paysages et des sites l'a examiné pour avis.

Pour Vanves, commune de GPSO, d'une surface modeste (156 hectares) avec 28 000 habitants, l'enjeu est relativement réduit mais la présence d'une partie du palais des expositions de la porte de Versailles et du périphérique attise quelques convoitises.

La population ne s'implique pas dans les procédures de consultation, aucune observation n'a été relevée à Vanves. On commande facilement à GPSO l'autocollant STOP PUB contre la publicité imprimée des boîtes à lettres, mais on ne se saisit pas des moyens de limiter la publicité extérieure.

Si un effort d'effacement des grands dispositifs de publicité, 67 en 1995 contre 12 aujourd'hui, est réel, la ville n'indique pas combien de procédures d'infraction aux lois sur la publicité et au règlement local elle a menées depuis dix ans.

Un règlement ne vaut que si des sanctions sont effectivement mises en œuvre.

LES POINTS D'ATTENTION

Il y a, à Vanves, quatre fois plus de publicité sur le domaine public que sur le domaine privé.

L'éclosion du mobilier urbain est importante, assimilé à un service public par les opérateurs privés. Plus la population est dense, plus les prestataires publicitaires se soucient du confort des usagers et du nombre des abribus. On ne sait rien des surfaces respectives accordées à la communication municipale et aux annonceurs privés. Les affiches publicitaires privées sont toujours orientées dans le meilleur sens. On doit regretter que le règlement autorise la publicité lumineuse sur les



toitures, jusqu'à 40 mètres de profondeur en bordure du périphérique, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes riveraines. L'autorisation de la publicité aux abords des monuments historiques n'est pas une bonne idée.

On ne sait rien sur les enseignes des commerces, dont un certain nombre peuvent être en infraction. Les bannières et oriflammes qui fleurissent sur les trottoirs sont comprises dans cette catégorie mais pas différenciées malgré le fait qu'elles soient mobiles.

Le fait d'autoriser les grands panneaux publicitaires sur les quais de la gare est pointé négativement par le rapport préfectoral « la gare étant établie en aérien, elle offre un panorama intéressant sur la ville et ses alentours ».

Nous ne voyons rien dans le rapport de présentation sur les vitrophanies, ces grands autocollants qui masquent des pans entiers de vitrines. Elles occultent des baies ce qui est interdit. Une jurisprudence matoise (Zara Conseil d'État, 2^e et 7^e sous-sections réunies, 28/10/2009, 322758) indique que si des publicités sont fixées de l'intérieur, elles ne sont pas concernées par le code de l'environnement. Nombre de ces vitrophanies sont apposées de l'extérieur et donc illégales.

VERS UN RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL

Le micro-affichage, ces panneaux de dimensions « réduites » apposées sur les vitrines de commerce ou leurs murs extérieurs, avec une publicité sans objet avec le commerce, était illégal jusqu'au Grenelle 2. Les maires restent compétents pour les autorisations et la police de l'affichage sur leur territoire mais, les commerces étant le plus souvent locataires, c'est au syndic de copropriété ou au propriétaire des murs de permettre ces dispositifs. Vanves en limite la surface à 1 m² et moins d'un dixième de la surface par établissement. C'est mieux qu'à Suresnes, 2 m² et qu'à Issy 1,5 m². Cette dernière ville faisant partie de GPSO, la cohérence devra s'appliquer.

L'intercommunalité GPSO qui est en charge des procédures depuis janvier 2016, va élaborer un règlement de publicité intercommunal au printemps prochain. Nous demandons que le micro-affichage soit interdit dans la zone la plus patrimoniale.

Frédéric Puzin





L'image du moment

Actuellement en cours de déconstruction, la halle dite « halle Eiffel » laisse apparaître sa magnifique charpente métallique, dernier témoignage du patrimoine industriel d'Issy-les-Moulineaux. Elle doit être remontée et posée le long de la rue Rouget de Lisle (après avoir été raccourcie) entre la gare RER et le quai Roosevelt et accueillir des commerces centrés sur la gastronomie et les produits du terroir. À suivre...

Nicole Matran

Assemblée générale de l'association Val de Seine Vert

Samedi 4 mars 2017

Salle Alphonse Loubat, 9 Grande Rue, Sèvres (Tram: Musée de Sèvres)

- **15h** Assemblée statutaire: Rapport, vote, élection au CA (n'hésitez pas à candidater)
- **16h** Conférence débat: La métropole du Grand Paris

Val de Seine Express

DIGNITÉ DES ANIMAUX

Le ministre de l'Agriculture a admis l'installation à titre expérimental de caméras dans les abattoirs afin d'éviter les cas de mauvais traitements faits aux animaux. Ceci constitue une petite victoire pour l'association L214 qui se bat pour la dignité des animaux dans les abattoirs.

VÉLO ÉLECTRIQUE

L'établissement public Paris Ouest La Défense, regroupant 11 villes du 92, prolongera en 2017 l'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique lancée en 2015 par Nanterre, Suresnes et Rueil-Malmaison.

ROLAND-GARROS

Le tribunal administratif vient de rejeter les recours dirigés contre les permis de construire accordés à la FFT dans le cadre du projet de modernisation/extension de de Roland Garros malgré les recommandations du rapporteur public. Plus rien ne semble pouvoir s'opposer aux travaux.

RECYCLAGE : UN NOUVEAU CONTENEUR À GPSO



Voici le nouveau conteneur dédié au recyclage de verre qui va être installé prochainement en lieu et place des anciens sur l'ensemble du territoire de GPSO. Il est à la fois plus pratique et plus accessible avec ses deux entrées, une basse et une haute. Il est aussi conçu de manière à être plus silencieux.

Abonnement • adhésion

Je m'abonne à ÉCHO VAL DE SEINE sans adhérer à l'association

Abonnement annuel (4 numéros) = 12 €

J'adhère à l'association VAL DE SEINE VERT

Adhésion simple (20 €) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 30 €

Adhésion de soutien (25 € ou plus) + abonnement à Écho Val de Seine (10 €) = 35 € ou plus

Adhésion pour chômeur ou étudiant (2 €) + abonnement Écho Val de Seine (10 €) = 12 €

L'adhésion est déductible fiscalement.

À retourner à VAL DE SEINE VERT
2, rue Dr Gabriel Ledermann
92310 Sèvres

Nom

Prénom

Adresse

.....

Courriel

Une « rue solaire » pour la piscine

Sous l'égide de GPSO, une « rue solaire » va être installée rue du Vieux Pont de Sèvres, près de la piscine de Boulogne-Billancourt, sur la base du procédé Wattway de la société Colas dont le siège est... à Boulogne.

Ce procédé consiste à capter l'énergie du soleil à l'aide d'un revêtement routier multi-couches composé de cellules photovoltaïques. L'électricité ainsi produite sera, en l'occurrence, chargée d'assurer une partie des besoins énergétiques de la piscine de Boulogne-Billancourt, particulièrement énergivore...

Ce sera une première expérimentation mondiale en milieu urbain, après des installations récentes dans l'Orne, en Sud-Aveyron et en Virginie.

La réalisation est prévue au 1^{er} trimestre 2017 pour un coût estimé à 300 000 €. On ne sait pas encore quelle sera l'emprise exacte de cette installation sur la rue du Vieux Pont de Sèvres, mais le principe est qu'elle sera transparente pour la circulation et que celle-ci ne perturbe le captage solaire qu'environ 10 % du temps utile.



À titre de comparaison, le site de Tourouvre dans l'Orne couvre 1 km de route avec 2 880 dalles photovoltaïques et une production annuelle attendue de 280 MWh (renvoyés sur le réseau Enedis). À Billancourt, il est prévu de fournir l'électricité directement à la piscine voisine.

Les riverains souhaitent qu'à cette occasion le bruit émergeant de la chaufferie puisse être significativement réduit. Mais c'est une autre histoire...

RL

Écoquartier

L'écoquartier de Rueil à l'heure des choix

Le projet de l'écoquartier de Rueil-Malmaison soulève la question de la politique de chauffage de ses bâtiments. Le choix de la ville se porte sur un réseau de chaleur. L'élus écologiste Vincent Poizat propose une alternative: la construction de Bâtiments à Énergie POSitive (BEPOS).

Le BEPOS est un bâtiment qui produit plus d'énergie (thermique ou électrique) qu'il n'en consomme. Il s'agit généralement d'un bâtiment passif très performant et fortement équipé en moyens de production d'énergie. Ce concept devrait servir de base dans la réglementation thermique de 2020 (RT2020), qui sera obligatoire pour tous les logements neufs.

Pour préparer la mise en place de la réglementation, l'association Effinergie a établi un label pilote, Bepos-effinergie 2013. Diffusé auprès des acteurs du bâtiment depuis février 2013, il s'applique

aux résidences individuelles et collectives et aux bâtiments non résidentiels. Les retours d'expériences des « testeurs », recueillis par l'observatoire BBC (Bâtiments Basse Consommation), permettront de faire évoluer les exigences de la RT 2020 avant la généralisation des bâtiments à énergie positive.

L'exigence principale du label porte sur la différence entre la production d'énergie renouvelable et la consommation d'énergie non renouvelable, qui doit être positive, avec une tolérance qui dépend du type de bâtiment, de la zone climatique et de la densité.

Ellgé

TOUR HÉLICE, LE DOUTE

Le promoteur Sefri-Cime de la tour Hélice de 145 m de haut devant être construite à Issy-les-Moulienaux a déclaré être prêt à « revoir le projet, si le verdict du tribunal administratif était négatif ou si cela traîne trop en longueur ».

La tour prend du retard puisque ACTEVI, ayant perdu son recours en 1^{re} instance, a interjeté appel de la décision. Et la cour d'appel n'a pas encore traité le dossier, retardant ainsi le projet.

COMPTEUR COMMUNICANT

Le Tribunal d'instance de Grenoble a ordonné, en décembre 2016, qu'un bailleur remplace le compteur d'eau communicant installé dans le logement d'une Iséroise reconnue électrosensible, par des appareils avec relevé manuel, contestant ainsi l'innocuité du compteur communicant.

**ÉCHO VAL DE SEINE
2, RUE DR GABRIEL LEDERMANN
92310 SÈVRES**

Éditeur

Val de Seine Vert, association agréée pour la protection de l'environnement

Contact

contact@valdeseinevert.org

Directeur de la publication

Alain Mathioudakis

Comité de rédaction

Luc Blanchard, Serge Brière, Ellgé, Naïk Guezal, Antoine Monnet, Michel Riottot, Odile Joyeux

Mise en page: Philippe Larminie

Imprimé sur papier recyclé par Alliance, Courbevoie, ISSN 1165-7124
N° de commission paritaire : 0621 G 84983

SIRET 404 151 243 00031

Numéro tiré à 500 exemplaires